

Tolle & Lege

AVIS

aux Ingenieurs de Bateaux à Vapeur

THEO HAMEL

No. 6, Rue Saint-Antoine

Donnera une commission libérale à tout ingénieur qui lui achètera quelconque des four-
nitures suivantes :
Garanties pour presse étoupe (Pac-
king de tout genre)
Carton d'azulane pour joints plate Bab-
bit wick packing.
Client - pour conduits de bouillottes et tuy-
aux Waste blanc et de couleur de toutes
qualités etc. etc.
M. HAMEL est aussi l'agent à Québec pour
la vente de la "WAZZEE" célèbre lampe sans
chaleur et dont la lumière égale celle de cin-
quante chandelles.
Prix : \$4.00 l'éclairage à la consommation.
Pour les jours humides du printemps les poe-
les à chauffage par le gaz, constituent une
économie de 50% sur le combustible.

QUEBEC

JEUDI, 14 JUIN 1888

AU JOUR LE JOUR

Un article de M. l'abbé Ladame dans
le Canada Français, sur les minéraux ca-
nadiens, a éveillé l'attention de la presse
française, et probablement aussi des ca-
pitalistes français.

Le cabinet espagnol a décidé que l'Es-
pagne ne se ferait point représenter offi-
ciellement à l'exposition de Paris.

Le Gardois de Paris dit que le comte
de Paris rencontrera le prince royal
d'Allemagne à Enns.

M. Gault de Montréal est actuellement
à Québec. M. Gault désirerait obtenir du
gouvernement la permission de transfor-
mer la bâtisse servant autrefois à la raffi-
nerie de Farnham, en filature de coton.

Madame Shehyn a envoyé des invita-
tions pour une réception qu'elle donnera
samedi prochain, le 16, de 4 heures à 7
heures chez elle, à Bandon Lodge, Gran-
de-Allée.

M. J. E. Robitaille, député de Cha-
teauguay, partira prochainement pour
l'Europe.

Quatre Dominicains, un Trappiste et
un frère Mariste, sont arrivés lundi
de France par le Chateau Leveillé pour se
fixer au Canada.

On assure que M. Johnson - dont l'é-
lection vient d'être annulée - se présen-
tera de nouveau à Mégantic.

Lord Lansdowne était présent à la
chambre des Lords vendredi soir.
Il a été félicité par les pairs de sa no-
mination à la vice royauté des Indes.

L'hon. C. H. Tupper, ministre de la
marine et des pêcheries, sera, en toute
probabilité, élu par acclamation.

On signale deux faillites importantes en
cette ville : l'une à la Basse Ville et l'autre
à St-Sauveur.

Les catholiques des Etats-Unis repré-
sentent maintenant un sixième de la po-
pulation de ce pays.
Sir John A. Macdonald, si ses occu-
pations le lui permettent, présidera à la
distribution des prix aux examens de
l'école militaire à Kingston, le 28 cou-
rant.

Une dépêche d'Ottawa nous annonce la
mort de M. Robert Lemoinne, ancien greffier
du Sénat.
L'enterrement a eu lieu aujourd'hui au
Château-Richer.

LE GAZ COMBUSTIBLE

La compagnie canadienne formée pour
l'exploitation du gaz combustible en cette
province a adressé à la législature pour
faire prolonger la durée de ses privilèges.
Elle demande à ce qu'on lui donne un
monopole de vingt-cinq ans au lieu de
dix ans comme il est édicté.
La législature a décidé de ne pas pren-
dre cette mesure en considération avant
une dizaine de jours, afin de permettre
aux intéressés de faire leurs représenta-
tions.

LE CANADA EN FRANCE

M. Jules Simon ne perd aucune occa-
sion de citer l'exemple du Canada. Voici
un extrait de l'un de ses derniers articles
dans le Matin :

"Notre langue est très puissante au
Canada, parce qu'on y a gardé notre re-
ligion."

C'est une sorte de lieu commun, à
l'usage des esprits superficiels, de dire
que nous ne sommes pas colonisateurs.
Nous le sommes, au contraire. Aucun
peuple n'a implanté plus promptement et
plus profondément que nous sa civilisa-
tion dans les pays les plus lointains. Nous
avons eu de magnifiques colonies en Amé-
rique. Nous avons été connus les pre-
miers en Asie. L'assimilation entre les
colonies et la mère-patrie était si avancée
qu'aujourd'hui même, une partie du Ca-
nada, séparée de nous depuis un siècle,
est à nous par les croyances et les idées.
Allez à Québec et à Montréal, vous vous
croirez en France.

La vérité est que nous avons fait beau-
coup de colonies, que nous avons dépensé
pour les conquérir et pour les conserver,
beaucoup de sang, de courage et de génie,
que nous les avons organisées à merveille,
et qu'au moment où elles doublent notre
notre empire, nous les avons vus passer
dans d'autres mains, non par la faute de
notre administration, mais par la faute de
notre politique générale.
Nous avons donné, morceau par mor-
ceau, notre empire colonial pour en faire
un territoire national. Aujourd'hui même,
un ami de la France lui conseille d'offrir

le Tonkin et Madagascar en échange de
la Lorraine. Il lui propose de renouer
son protectorat de la Tunisie. Il sait que
nos soldats accoutumés à ce genre de
sacrifices !

FUNEIRE VOYAGE DE NOCE

UN QUEBÉCOIS NOVE

Un pénible accident est arrivé hier ma-
tin à bord du vapeur *Corinthian*, de la
compagnie du Richelieu, qui voyage entre
Toronto et Montréal.

L'arrivée de ce bateau, qui est venu
accoster le Québec à son quai à Montréal,
hier après-midi, pour y transborder ses
passagers en route pour Québec, l'on a
appris la pénible nouvelle de la noyade
d'un jeune québécois du nom de Victor
Leclerc, comptable à la Caisse d'Écono-
mie de St-Roch.

Le pauvre Leclerc avait laissé sa famille
ces jours derniers pour aller épouser à
Toronto une demoiselle Birch.
La cérémonie du mariage eut lieu mar-
di matin à Toronto, et le jeune couple se
mifit, tout pour Québec, à bord du "Co-
rinthian".

Tout alla pour le mieux jusqu'à hier
matin, lorsque tout-à-coup les passagers
crièrent au capitaine qu'un homme venait
de tomber à l'eau.

L'équipage mit de suite à l'eau une
embarcation pour porter secours au mal-
heureux, mais il était trop tard.

Il disparut dans les tourbillons des
rapides du Long-Sault, qui commencent
aux Mille Isles, et son corps a été entraî-
né dans le terrible courant.

Tout ce que l'équipage a pu recueillir a
été un paletot dans les poches duquel on
a trouvé un mouchoir portant le nom de
Victor Leclerc.

La pauvre femme qui était à faire sa
toilette dans sa chambre, est sortie à la
hâte pour connaître la cause de l'événement
qui régnait à bord, lorsqu'on lui annonça que
son mari était tombé accidentellement à
l'eau.

Il paraît que le jeune Leclerc était à lire
sur le devant du bateau près de la galerie
lorsqu'il voulut se pencher pour con-
templier la grandeur de ces rapides, il
perdit l'équilibre.

La pauvre femme est arrivée ici ce ma-
tin à bord du vapeur *Québec*. Elle est
gravement indisposée.

LE GOUVERNEUR GENERAL

TEXTE DE SA REPONSE

Dans sa réponse anglaise, lord Stanley
après avoir remercié la population de
l'accueil bienveillant dont il était l'objet
et déclaré qu'il protégerait la constitution
comme un bon gouverneur doit le faire, fit
allusion à un incident qui a soulevé des
acclamations. Il dit que la famille Stan-
ley a été favorisée dans ses études sur les
colonies britanniques, puisque son père,
le frère de son père et lui-même ont passé,
à des périodes diverses, au ministère des
colonies.

En français, le gouverneur s'est ex-
primé comme suit :

M. le maire et messieurs,

C'est avec des sentiments de profonde
émotion que j'ai reçu l'accueil cordial que
vous m'avez fait. Je ne puis en faire en
qualité de représentant de Sa Majesté la
Reine. Je reconnais avec plaisir vos sen-
timents de loyauté et de dévouement
à la personne de notre souveraine, et je
ferai parvenir à Sa Majesté aussitôt que
possible l'expression de votre sympathie.
Un étranger même, en parcourant votre
histoire, les traditions de vos institutions
historiques, les traditions de vos grandes
races, les traditions de vos grandes rations,
en apercevant d'énormes vaisseaux océa-
niques amarrés à vos quais et qui flottaient
sur votre fleuve magnifique, un étranger
même doit reconnaître les avantages que
la nature vous a donnés. Espérons,
messieurs, qu'il n'a rien de la main du bon
Dieu à tant fait, l'homme à son tour fera
aussi son possible. Espérons qu'il n'y
aura pas de cesse, à cause de sa situa-
tion, une des entrées principales du
territoire de la puissance du Canada, le
commerce se développera de plus en plus
et que cette croissance sera consacrée par
la religion dont vos hospices et vos églises
innombrables sont déjà les témoins écla-
tants.

Je prends acte, messieurs, du vif désir
que vous exprimez pour la conservation de
vos institutions libres. Vous jouissez,
dites-vous, aujourd'hui, d'une liberté et
d'une autonomie que le plus optimiste de
vos pères n'eût pas osé rêver. Je suis
d'accord avec vous, à cet égard, quand
même je n'aurais pas déjà compris l'atti-
tude que m'impose la constitution.

Je prends acte, messieurs, du vif désir
que vous exprimez pour la conservation de
vos institutions libres. Vous jouissez,
dites-vous, aujourd'hui, d'une liberté et
d'une autonomie que le plus optimiste de
vos pères n'eût pas osé rêver. Je suis
d'accord avec vous, à cet égard, quand
même je n'aurais pas déjà compris l'atti-
tude que m'impose la constitution.

Pour lord Stanley et pour moi, ce sera
un vrai plaisir de passer une partie de la
belle saison dans vos murs, car nous
n'oublierons jamais la bienvenue que vous
avez bien voulu nous souhaiter aujour-
d'hui.

Acceptez, M. le maire et messieurs,
mes meilleurs remerciements.

Le parti vice-royal remonta immédia-
tement en voiture pour regagner la cita-
delle.

Lord Stanley parle si bien notre langue
que la foule a très souvent manifesté, par
des bravos enthousiastes, sa vive admi-
ration. Sa voix forte et claire parvenait
aux oreilles d'une très grande partie de
l'assistance, et la remarquable bonhomie
dont il a fait preuve a charmé tout le
monde.

Bien des personnes s'étonnent de ce
que les Anglais d'outre-mer parlent si
bien notre langue. Mais il ne faut pas
oublier que l'étude approfondie du fran-
çais forme une partie essentielle de l'édu-
cation de la noblesse anglaise.

Son Excellence est tout émerveillée de
l'empressement spontané avec lequel les
habitants de cette ville française sont allés
lui souhaiter la bienvenue. Elle ne
peut non plus taire son admiration pour
l'incomparable panorama qui se déroule
à sa vue du haut du promontoire.

Lundi prochain, Son Excellence se
rendra aux édifices du parlement pour
recevoir une adresse des deux branches
de la législature. L'honneur de cette céré-
monie n'est pas encore fixé.

Le gouverneur partira jeudi en huit
pour une tournée de visite dans le golfe,
qui durera trois semaines environ. Il lui
viendra à Québec pour séjourner au mi-
lieu de nous jusqu'à la mi-septembre.

Pendant que Son Excellence se livre

aux grandes émotions d'une pêche qui ne
manquera pas, nous l'espérons, d'être
agréable à tous ceux qui l'ont vu. Sa gra-
cieuse famille ira croiser dans le bas du
fleuve et poussera une pointe jusqu'au
golfe.

Après la présentation de l'adresse sur
la terrasse hier l'après-midi, le lieutenant-
gouverneur Angers est allé rendre visite à
lord Stanley à ses quartiers sur la cita-
delle.

LA TRAVERSEE SUPERCEA-
TIQUE DE L'ATLANTIQUE

Il est question, depuis quelques jours,
d'un projet formé par l'aéronaute Jovis
de traverser l'Atlantique par les voies
aériennes, en utilisant les grands cou-
rants supérieurs de l'atmosphère, con-
traints qui se dirigent presque constam-
ment des côtes d'Amérique vers l'Eu-
rope.

Voici les renseignements fournis par
M. Jovis lui-même au sujet de son ballon
et de la traversée qu'il se propose de
faire.

"J'ai baptisé mon ballon l'Atlantique."

Il cubera 25,000 mètres et aura par
conséquent 36 mètres de diamètre sur
112 mètres de circonférence; il sera le
plus grand construit jusqu'à nos jours
comme ballon libre. Le *Giant*, en effet,
ne cubait que 6,000 mètres.

Il sera fait en étoffe double, fabriquée
spécialement, cette étoffe sera doublée
d'un nouveau tissu sur lequel j'appelle
toute votre attention, et dont je suis l'in-
venteur. Il a la propriété de rendre l'é-
toffe d'une imperméabilité absolue, et il
offre ceci de particulier que l'on ne désa-
grége les matières, ainsi que cela se
passe avec tous les vernis connus jusqu'à
ce jour, il augmente leurs forces dyna-
miques, ce qui est un point des plus
importants.

D'autre part, ce vernis est fort léger,
ce gigantesque ballon ne pèsera que 2,000
kilos.

Le ballon sera muni d'une soupape de
forme nouvelle, qui laisse en arrière les
soutapes employées jusqu'à ce jour.

La nacelle aura 4 mètres sur 3 mètres
50 et sera d'une manière toute spé-
ciale.

La nacelle est munie sur chaque flanc
de deux grandes nacelles en plumes de
liège recouvertes de toiles imperméables
qui la maintiendront sur la mer; mais
comme nous pourrions être presque en-
tièrement plongés dans l'eau qui remplit
la nacelle, j'ai imaginé un double
pont, qui nous permettra de n'avoir que
le bas des jambes dans l'eau.

La partie comprise entre le fond de la
nacelle et le pont servira de soute, dans
laquelle sera renfermée le lest, qui sera
de la grenaille au lieu de sable.

Sur la nacelle, se tiendra une passerelle,
dont l'extrémité contiendra deux cabines.

Chaque d'elles repose sur des caissons
imperméables, et elles sont pourvues de
summers servant à la fois de matelas et
de chose peu commune, de bouées de sau-
vetage.

Comme la durée du voyage sera d'en-
viron trois jours, il a fallu penser à la
nourriture. Un poids, entouré de toiles
imperméables par-dessus et par-dessous
des lampes, pour que le feu ne prenne pas au
ballon, permettra de faire la cuisine.

Comme il est nécessaire de prévoir le
cas où la nacelle ne pourrait pas tenir
assez longtemps la mer, on suspendra aux
cordages, juste au-dessus de l'arrière de
la nacelle, une chaudière à vapeur, munie
de tous ses agrès et qui est en construc-
tion à Argenteuil.

Le reste de l'armement consiste en
cordages, bouées de sauvetage, amers,
instruments de physique, de météorologie
et de photographie.

Un dernier détail, la nacelle sera
éclairée à la lumière électrique.
L'Atlantique sera guidé à l'hydrogène,
lequel ayant une force ascensionnelle de
1,150 grammes par mètre cube, nous per-
mettra d'enlever 27,000 kilogrammes. Or,
le matériel montant, c'est-à-dire ballon,
flancs, nacelle, accessoires, vêtements, etc.,
représentent un poids total de 10,000
kilogrammes, il restera à notre disposi-
tion 17,000 kilogrammes de lest pour faire
la route.

D'après nos calculs, basés sur de nom-
breuses études, l'aérostat aura une déper-
dition journalière de 1,000 mètres, de
perdition produite par la dilatation du
gaz, le voyage devant durer 85 heures
environ et notre marche ne devant pas
être moindre en moyenne de 100 kilomè-
tres à l'heure, c'est donc 4,000 kilomè-
tres environ de lest que nous aurons à
utiliser.

Avez-vous beaucoup de dangers à
craindre.

— Bien moins qu'on ne le suppose. Notre
matériel est très solide, et le lest est
sur un point de la côte, nous gonflerons
le ballon, nous tenant prêts à partir
dès qu'une perturbation atmosphérique
favorable se produira.

Nous en serons avertis par l'observa-
toire météorologique du New-York-Her-
ald, qui nous donnera le signal du dé-
part.

Nous marcherons avec la perturbation
atmosphérique, qui doit nous conduire en
Europe, — sur quel point? Je l'ignore en-
core.

Rien ne fait prévoir que nous soyons
arrêtés dans notre voyage.

En tout cas, si se produisait quelque
chose, vous avez vu par le détail de notre
nacelle que nous sommes suffisamment ar-
més pour ne pas nous noyer.

—

Parlement Provincial

Chambre des Députés

13 juin 1888

L'Orateur prend le fauteuil à 3.45 hrs.
P. M.

L'hon. M. MERCIER propose, secondé
par l'hon. M. TAILLON, qu'une adresse
de bienvenue soit présentée à S. E. lord
Stanley de Preston, gouverneur-général
et qu'un comité composé de MM. Mercier,
Taillon et de l'Orateur de la chambre,
soit chargé de préparer cette adresse.

La présentation aura lieu lundi à quatre
heures.

L'adresse est adoptée et grossière im-
médiatement, une copie est trans-
mise au Conseil législatif qui est prié d'y
convenir.

M. DE GROSBOIS. — Est-ce l'intention
du gouvernement d'exiger des inspecteurs
d'écoles l'obligation de résider dans leur
district d'inspection, afin de rendre plus
effectifs les services pour lesquels ces em-
ployés ont été nommés?

L'hon. M. MERCIER. — Oui.

L'hon. M. FLYNN. — Ordre de la cham-
bre. — Copie des instructions adressées à
Petrus Gauvreau, écrivain, arpenteur, don-
nant le cadastre du township de Dou-
glass et de Malbala dans le comté de
Gatineau.

C'est ce soir que j'ai appris que le
gouvernement avait chargé M. Gauvreau
d'un cadastre dans le comté de Gaspé.
J'ai appris en même temps que le même

monsieur ne se gênait point de faire du
zèle contre le représentant de ce comté.
Il est assez singulier que le choix ait été
porté sur M. Gauvreau, lorsqu'il y a tant
d'excellents arpenteurs dans le comté de
Gaspé. Les documents produits feront
peut-être voir à M. Gauvreau, employé
civil, à reçu en même temps que sa com-
mission, mission de faire de la politique.

M. DESCHENE (Témiscouata). —
Adresse. — Copie de l'ordre en conseil du
18 août 1887, nommant les membres de
la commission agricole, etc., etc.

L'hon. M. TAILLON. — On devrait
ajouter à cette demande ce qui a été payé
aux commissaires.

L'hon. M. MERCIER. — Il n'y a que
des frais de voyage.

M. LYNCH. — Adresse. — Copie de l'or-
dre en conseil augmentant les pontes fon-
cières sur les limites à bois, à cinq piastres
par mille carré.

Il rappelle qu'une réduction des rentes
foncières a été promise pendant l'élection
d'Ottawa, pour amadouer les marchands
de bois de ce comté.

L'hon. M. GAGNON dit que la cor-
respondance demandée est très volumi-
neuse.

L'hon. M. DUHAMEL. — Les mar-
chands de bois, après explications don-
nées, se sont déclarés satisfaits de ce que
le gouvernement leur a proposé.

Il comprend bien que les rentes ont été
augmentées dans une progression assez
forte, mais il n'est que juste que les mar-
chands de bois contribuent au revenu
comme le pays.

L'augmentation de la rente foncière est
aussi une augmentation notable pour le
revenu.

L'hon. M. FLYNN. — Le député de
Brome s'est borné à exprimer sa surprise
de ce qu'après les déclarations faites à la
dernière session, le gouvernement ait
modifié le tarif sur la coupe du bois. On
a pas dit les causes qui ont amené ce
changement d'opinion.

L'hon. M. MERCIER. — En augmen-
tant la coupe de 30,000 nous avons forcé
les marchands de bois à venir à une
entente et à nous proposer un arrange-
ment des plus satisfaisants pour la pro-
vince.

Nous mettons avec cela dans la caisse
une somme considérable.

On a voulu insinuer que nous avons
cherché à influencer les marchands de
bois pendant les élections qui ont suivi.
Cette insinuation est mal fondée. Les
propriétaires des scieries à Hull ont voté
contre nous; en revanche nous avons eu
la classe ouvrière. Les marchands de
bois ne nous ont jamais aimés d'un amour
sympathique; mais bien d'autres nous
ont hostiles. Il est ridicule de dire que
nous cherchions à influencer les marchands
de bois.

Le sentiment qui nous a fait arriver et
nous a fait rester est un sentiment de
bien-être pour ce comté.

L'hon. M. TAILLON fait remarquer
les contradictions des ministres dans leurs
déclarations précédentes. Un gouverne-
ment qui se respecte se doit à lui-même
de suivre la politique qu'il s'est tracée et
de ne point reculer à la première occasion
venue.

M. HALL propose que la chambre se
forme en comité pour prendre en consi-
dération l'acte pourvoyant à la tenue
d'enquêtes sur les malversations des corps
publics.

M. MERCIER s'y oppose, parce que
cette loi accorde un pouvoir trop considé-
rable à la chambre et qu'elle n'est actuelle-
ment en état de l'exercer.

M. TAILLON trouve que l'on a prouvé
assez de faits à Montréal, et tout le monde
sait ce que le public pense.

M. GAGNON propose en amendement
que ce projet de loi soit renvoyé à six
mois.

POUR. — MM. Mercier, Gagnon, Duhamel,
Cameron, Bisson, Sylvestre, Morin,
Rochelleau, Forest, Pilon, Bernatchez,
Déchêne (Hôtel), Rochon, Trudel, Legris
et Goyette. — 19.

CONTRE. — MM. Taillon, MacIntosh,
Baldwin, Leblanc, Oveiss, Spencer, Hall,
Duplessis, Martin (Bonneville). — 9.

L'hon. M. LYNCH propose la seconde
lecture du bill intitulé : Acte pourvoyant
à la nomination d'un bureau provincial
d'examinateurs des candidats à l'admis-
sion à l'étude des professions d'avocat, de
médecin, de notaire et de celle d'arpen-
teur provincial.

Cette proposition est adoptée.

M. BISSON propose la seconde lecture
du bill intitulé : Acte validant certaines
procédures non contentieuses sur les
quelles les tribunaux requièrent la loi n'ont
pas été approuvés par le P. J. U. de Beau-
port, notaire du district de Beauharnois.

Cette proposition est adoptée.

M. ROCHON propose la seconde lecture
du bill : Acte amendement l'acte 36
Vict., chap. 25, concernant certaines
compagnies à fonds social.

Cette proposition est adoptée, et le
projet de loi est voté en troisième lec-
ture.

L'hon. M. LYNCH propose la seconde
lecture du bill intitulé : Acte pour amén-
der l'acte des élections contestées de
Québec.

M. GAGNON propose l'ajournement
du débat, parce qu'il manque un trop
grand nombre de députés.

Le débat est ajourné et la séance est
levée.

CONTES ET NOUVELLES

LE MENDIANT DE ROQUEFA-
VOUR

C'était lundi dernier, le lundi de Pen-
tôte, la fête de Roquefavour, l'hôte, à
deux pas des Mille où, dans le temps,
Marius battait les Cimabres. De ces fêtes
de village, avec les mûts de cognac, le vin
est toute la journée, et le soir, les danses
sur l'herbe fraîche, il y en a dans notre
Provence parfumée, tous les dimanches;
en un pays d'imagination et de miracle,
ils ont inventé des saints pour pouvoir les
fêter, et vous avez, tout le long de l'année,
depuis Marseille jusqu'à Avignon, la fête
de Saint-Étienne, et de Saint-Bas, de braves
saints, qui, tous, ont leur légende, mais qui,
je le crois bien, n'ont jamais eu d'histoire.

Et voyez comme vont les choses ! Le
plus grand de tous ces villages, et le plus
ancien, et le plus gentil, Roquefavour, n'a
pas de saint. Cela n'empêche pas, bien en-
tendu, qu'il n'ait sa fête, et même que ce soit
la vraie fête de la contrée, où tous ces
villages de Marseille, et d'Aix et de For-
ceville, se viennent même, non leur coiffe
de toile blanche, les filles d'Arles, et dans
leur veston de velours, la ceinture rouge
flottant au vent, les bouviers de la Camargue,
qui dansent à la mode ancienne, les bras
arondis adessus

de la tête, en claquant des mains et pou-
sant des cris.

Cette fête de Roquefavour ! Elle est
encore, parmi nos souvenirs d'enfance, un
des plus vivants et des plus gais, et de si
loin, je revois le grand aqueduc à trois
ponts qui coupe, au beau milieu, la vallée,
la petite rivière qui redescend vers Mar-
seille en zigzaguant, comme si elle aussi,
avait fait la fête, le cabaret du bout du
pont, dont le bruit assourdissant remplit le
village, et sous la plus grande arche de
l'aqueduc, les trains qui passent à grand
fracas.

C'était une tradition au collège d'Aix,
de mener les élèves à la fête de Roquefa-
vour, et c'est ainsi que nous primes con-
naissance ce vieux mendiin du Pont-de-Fer,
dont, aujourd'hui encore, il est tant parlé
dans le pays et qui n'était alors qu'un
miserable loqueteux, vautre tout le jour
de la fête, sur la porte de l'auberge, au
grand soleil, et le reste de l'année, cou-
rant les chemins, se montrant à toutes
les foires, tantôt à Vitrolles, tantôt à Ve-
laux, tantôt à Pas-de-Lanciers, sa tradi-
tionnelle tenue sur l'épaule, attrapant
toujours au passage, en ces cas si échauf-
fés, un pain, de la farine, des œufs pour
ne pas mourir de faim," disait-il de sa
voix chevrotante. "A Roquefavour pou-
rant on ne l'aimait guère, et en de-
hors des jours de fête, le vieux mendiin
ne faisait qu'y passer, poursuivi jusqu'au
bout du village, par les luses des petits
enfants, et enroulant sur leurs portes les
ménégers qui maigrissent ! Si ce n'est pas
honteux de traîner ainsi par les routes !"

Mais lui, sans se détourner, marchait
toujours. Il allait, de son pas rapide, ce
jeu errant, vers les autres petits villages
plus hospitaliers que de ceux d'Aix, en
quart d'heure, se succédant dans la val-
lée; il aimait surtout s'arrêter à Velaux,
le plus petit de ces villages, où les gens
sont bien accueillants et où, dans les plus
pauvres chaumières, il y avait toujours
pour lui un doigt de viande autour d'un
os. Mais quelle torture, une fois l'an,
quand revenait cette fête de Roquefa-
vour !

Il fallait bien qu'il y allât, lui aussi,
puisque tout le monde y allait. Il était,
toute cette longue journée, le souffre-
doux de la marmaille; tous les gar-
çonnetts du pays s'en venaient en bandes
à cette auberge du Pont-de-Fer, où il se
tenait dans une encoignure, et c'étaient
des chiens qu'on lui lançait dans les
jambes, de l'eau qui lui arrosait dans le
cou, par derrière, quelques fois même,
petits polissons ! — des pierres qu'on lui
jetait à la tête.

ANNONCES NOUVELLES

Société C. & Co.
Vente à l'encan. — Jacques & Co.
Pâtisseries à la Bonne Ste Anne. — J. R. Thibault.
Vente à l'encan des célèbres vins Ingham. — A. J. Maxham & Co.
Saint-Jacques-Carter.
Maison à louer. — Louis John.

EXTRA

5 HEURES P. M.

NOUVEAU CONSEILLER LEGISLATIF

L'hon. M. McKay nommé membre du conseil législatif, il y a quelques semaines, par le gouvernement de Québec a donné sa démission.

Son successeur a été choisi immédiatement. C'est M. J. K. Wood, riche marchand de Montréal.

Le nouveau conseiller législatif prendra son siège dès aujourd'hui.

Lord Lansdowne est parti hier de Londres pour ses terres de Wiltshire. La population de Calne et Clippington lui a rendu une réception publique à l'occasion de son heureux retour du Canada.

Il est entendu que les travaux de construction du nouveau pont suspendu entre Hull et Ottawa seront commencés aussitôt que la glace sera prise l'hiver prochain, afin qu'il puisse traverser pendant la construction du pont.

L'électeur dit que le jugement rendu dans la contestation d'élection de Méganville, a profondément affecté M. Whyte, l'adversaire de M. Johnson.

LUCIFÈRE VOYAGE DE NOCE

Noyé après 24 heures de mariage

Voici quelques détails supplémentaires au sujet de la mort dramatique et assez mystérieuse de notre jeune et estimé concitoyen Victor Leclerc, dont nous parlons à notre deuxième page.

Hier matin, M. Leclerc et sa jeune femme avaient déjeuné joyeusement ensemble, et aucun nuage ne semblait devoir troubler de si tôt leur bonheur.

Ils firent la promenade et causèrent sur le pont, et vers onze heures Mme Leclerc se retira dans sa chambre. Son mari alla s'asseoir à l'avant du bateau, et deux dames qui se trouvaient près de lui au moment de la tragédie, disent qu'il se leva tout-à-coup brusquement et s'élança par dessus la galerie dans le fleuve.

Ces femmes descendirent de suite l'alarme, et après avoir fait stopper le capitaine ordonna de mettre une embarcation à l'eau, ce qui malheureusement prit un certain temps pendant lequel on vit l'infortuné Leclerc se débattre et, tournant sur le dos faire des efforts pour enlever son pardessus, en appelant en même temps au secours.

Enfin l'on réussit à descendre une échoupe et l'on fit force de rames vers l'infortuné qui se débattait et cherchait à se faire disparaître. On espérait qu'il reviendrait à la surface, mais il n'en fut rien, le gouffre tenait sa victime, et l'on ne trouva que le pardessus du défunt flottant sur l'eau et qui avait réussi à fléer.

Dans l'intervalle, la grande exclamation qui régnait à bord avait attiré l'attention de Mme Leclerc qui accourut sur le pont en demandant ce qu'il y avait. On lui répondit qu'un passager venait de se noyer. Elle se mit alors à chercher son mari, et ne le trouvant pas, elle revint sur le pont. L'équipage de la chaloupe arrivait alors avec le pardessus dans une des poches duquel on trouva un mouchoir marqué des initiales V. L.

La pauvre femme aperçut alors toute l'étendue de son malheur et elle s'affaissa pres que sans vie.

On s'empressa à bord de lui donner les soins qui étaient possible de lui donner sur-le-champ.

Intente de dire que la plus grande consternation régnait sur le bateau et que tous les passagers sympathisaient avec la douleur de cette infortunée qui une fois plongeable est restée pendant de l'heure se débattre après un lynchage de vingt quatre heures.

Enfin l'on arriva à Montréal, et on apprenant la terrible nouvelle, le capitaine, M. P. Gérard, de la compagnie des Richelieu, expédia un télégramme aux frères du défunt à Québec, MM. L. Leclerc, maître, et Alfred Leclerc, pharmacien, les en informant.

Ceux-ci sont allés ce matin recevoir leur infortunée belle-sœur à l'arrivée du Québec et l'ont amenée avec eux.

Pendant la descente de Montréal, la jeune femme affaiblie a eu plusieurs crises nerveuses et son état était lamentable.

Espérons que les consolations qu'elle recevra et les secours de l'art feront disparaître tout danger sur son sort.

La jeune veuve est la sœur de Madame Louis Leclerc.

Nous ne saurions nous abstenir de présenter nos sincères condoléances à la famille du défunt dans l'immense malheur qui vient de la frapper.

M. Leclerc était un homme d'une trentaine d'années qui jouissait de l'estime et de la considération générales. Il avait une conduite irréprochable qui lui avait attiré toutes les sympathies et qui l'avait conduit à une position des plus enviables.

La nouvelle de sa mort tragique a fait sensation à Québec et particulièrement à St-Roch, où il résidait.

Naturellement les commentaires vont leur train, et l'on cherche à insinuer qu'il y a eu suicide dans un moment subit d'aberration mentale, en se basant sur une ancienne affaire qu'on serait probablement bien en peine d'établir clairement.

Nous est avis que les efforts que l'infortuné jeune homme a faits pour se débattre jusqu'à l'arrivée des secours, dont il a fait toute supposition de ce genre.

Nouvelles du Monde entier

Dépêches jusqu'à 4 p.m.

L'EMPEREUR MOURANT

On attend sa mort d'un moment à l'autre

Potsdam, 14. — 1.35 heure p.m. L'affection pulmonaire que les médecins redoutaient mardi dernier pour l'empereur Frédéric s'est déclarée avec violence hier soir.

Londres, 14. — Une dépêche à la Cie de télégraphe de la hague envoyée à 1.52 hrs, annonce que le gangrene s'est mise dans la gorge de l'empereur.

Des photographes se préparent à photographier l'empereur sur son lit de mort.

Potsdam, 14. A midi. — Le prince impérial, le prince héritier et le prince Henri sont arrivés au château. L'empereur a été au chevet de son royal époux jusqu'à deux heures se matin. Tous les membres de la famille impériale ont été appelés à se rendre au lit de mort de l'empereur.

Londres, 14. — 2.30 heures. Une dépêche de Berlin annonce que l'état de l'empereur est critique et que la mort est imminente.

2.30 heures. — Une autre dépêche annonce justement que l'inflammation s'est déclarée dans les poumons de l'empereur et qu'il est mourant.

EN AUTRICHE-HONGRIE

Importantes déclarations de M. Tisza.

La situation politique actuelle commande l'attention.

Pesth, 14. — Le ministre de la guerre a dit le comité de l'armée qu'il n'a pas l'intention de former une nouvelle organisation. Il déclare simplement qu'il laisse, pendant que la paix règne, créer de nouveaux cadres que l'on utilisera dans le cas de mobilisation de l'armée.

Ce sera mettre l'armée en position de commencer les opérations avec plus de rapidité. Le coût de ces préparations sera compris dans un budget particulier, parce que personne sait quel sera l'état des affaires en 1889.

M. Tisza expliqua au comité que l'augmentation projetée mettra les forces en mesure d'entrer en campagne une quinzaine de jours plus vite que d'après le système actuel. La situation politique actuelle rend cette action absolument nécessaire. Ces déclarations du premier ministre hongrois ont dissipé toute opposition.

EN RUSSIE

Les produits russes à l'exposition de Paris.

St-Petersbourg, 14. — Le gouvernement persiste toujours dans son refus de prononcer la promotion qui aura lieu l'année prochaine à Paris. Mais une commission privée a été formée pour voir à ce que les produits et manufactures russes soient convenablement représentés à cette grande exposition.

On a retrouvé le corps du colonel Khramsky qui était disparu plusieurs jours. Le colonel Khramsky a été assassiné dans un des faubourgs de Varsovie.

Les pêcheries canadiennes

Halifax, N.E., 14. — Le nouveau croiseur pour les pêcheries a été lancé, à Shelburne sous le nom de G. W. Tupper. Il sera commandé par le Capt. Quinley.

Le capitaine Gordon du navire Acadia, exprime l'opinion que la plupart des pêcheurs canadiens ont été victimes de la concurrence d'ont été en dehors des limites. On les croiseurs n'ont aucune autorité. Le seul recours serait alors d'en appeler aux cours de justice. Le capitaine garantit en ce cas de faire le service des papiers nécessaires. Il dit que le gouvernement fait de son mieux pour protéger les pêcheries, mais qu'il est impossible d'avoir un croiseur sur chaque point de cette mer immense.

Halifax, N.E., 14. — Le vaisseau de guerre Halifax est arrivé de St-Jean, N.B., à Digby et se met en route pour Halifax.

Le croiseur Acadia est arrivé à Arichat en route pour les côtes de l'île du Prince Édouard.

Une dépêche d'Arichat dit que les soldats américains se sont dispersés le long de la côte du sud. On croit que les dommages occasionnés aux filets sont considérables, et fourniront matière à litige.

COLLATION DE DIGNES UNIVERSITIENS

Pelouze, 14. — Le roi Humbert a assisté hier à la cérémonie de la collation du doctorat à l'Université. Parmi les étrangers de distinction qui ont été des décorés se trouvent MM. Gladstone et David Dalrymple.

On parle d'un traité comme celui des États-Unis.

Hydrus, 14. — La conférence intercoloniale qui a été au sujet de la question de l'immigration chinoise a adopté une résolution comportant un appel au gouvernement impérial pour l'engager à conclure un traité semblable à celui qui existe entre les États-Unis et la Chine.

La conférence s'est aussi prononcée, dans le cas où un tel traité sera conclu, en faveur de l'abolition de la taxe imposée sur les chinois et du rattachement des lois relatives à la taxe sur le tonnage des vaisseaux transportant des chinois aux colonies. Les chinois ne pourront cependant voyager d'une colonie à l'autre sans passeport.

L'ACTE DES LICENCES

Le comité des bills privés s'est réuni de nouveau ce matin pour prendre en considération le projet de loi concernant les licences.

M. Webster a prétendu que le bill est certainement dans les intérêts de la tempérance, mais que certaines clauses n'obtiendraient pas le résultat désiré. Il signale ensuite les clauses qui ne doivent pas être adoptées.

M. Beauchamp, avocat de Montréal, dit qu'il est au sujet de la question de l'association des débiteurs de liquors de Montréal. L'association approuve le principe du bill et reconnaît que l'on doit proposer les principes de la tempérance. Ce n'est pas la loi, mais l'application de la loi. Pour mettre la loi en vigueur, il faudrait une bonne police, une police spéciale, car tout le monde admet que les "informers" font plus de mal que de bien. Ce qu'il faut, c'est une personne qui agisse en sa qualité officielle et non en cachette. Les législateurs, par une bonne loi, feront comprendre aux débiteurs de liquors qu'ils peuvent faire un commerce légitime, honnête, respectable, comme dans les autres branches de commerce. Ce que le violateur de la loi soit puni; personne ne s'oppose à cela.

L'association demande que la loi s'applique également aux clubs, et que ceux-ci n'aient pas la permission de vendre de la bière les jours de dimanche.

L'association des débiteurs de liquors, jusqu'à l'arrivée des secours, dont il a fait toute supposition de ce genre.

Un escalier se présente, d'eux d'entre eux, effrayés par les cris du cultivateur le gravissant, ont quelques enjambées, et les voilà, tout-à-coup, au second étage, dans la galerie photographique.

On peut juger de l'émotion des artistes, tout surpris de voir en leur présence ces sujets d'un nouveau genre.

Le premier moment de surprise passé, on rit de la farce et l'on fit descendre les pauvres bêtes, ce qui ne fut pas très facile.

Progress

Ce que c'est que le progrès. Il paraît que la manufacture de chaussures de l'honorable Guillaume Bresse est encore insatiable, malgré ses proportions colossales, pour répondre à tous les besoins. Une nouvelle annexe pour la construction de l'édifice vient d'être ajoutée au vaste édifice.

Sens dessus dessous

Hier, au tournant d'une petite rue qui partent de la rue Garneau, la voiture du boulangier Routhier, de St-Sauveur, a tourné sens dessus dessous, l'un des deux hommes s'est blessé, l'autre est sorti de la voiture sans blessure, mais les deux véhicules ont été chargés, sont allés jeter les débris dans la rue.

Affaire sans pareille

Liquidation d'un stock de nouveautés de \$80,000 au profit des intéressés, chez F. X. Leclerc, rue de la Couronne.

M. H. B. McKinnon, peintre, Mount Albert, dit : "L'été dernier mon organisation devait imprimer de plomb et de ferblant employés pour la peinture. Mon corps était couvert de taches écarlates aussi grandes qu'une pièce de 25 cts, et je pouvais à peine marcher. J'eus une bouteille de la Décoverte Végétale de Northrup et Lyman et je continuai immédiatement à en prendre à fortes doses, et avant qu'une demi-bouteille ne fût dépeinte on ne voyait plus une seule tache, et je me suis jamais mieux senti de la vie."

L'ami des enfants

De plus en plus en vogue. Ce Simp Calment mérite l'attention de toutes les mères de famille. Son emploi a toujours été couronné d'un plein succès.

Encan considérable de riches meubles

MM. Ost, Lemieux sont à préparer un encan considérable de riches meubles, pour mardi 19 juin, à leur salle, 243, rue de la Couronne, St-Jean. L'annonce sera publiée demain.

Décision importante

L'hon. juge Gilla, hier matin, a rendu un jugement dans trente-cinq causes intentées par des journalistes du comté de Richmond contre la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884. Les avocats des demandeurs avaient prouvé dans ces causes, qu'ils avaient été lésés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884. Les avocats des demandeurs avaient prouvé dans ces causes, qu'ils avaient été lésés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884.

Les demandeurs répliquèrent qu'ils avaient été lésés, sans autre preuve, que l'opinion de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

L'EVENEMENT

Un escalier se présente, d'eux d'entre eux, effrayés par les cris du cultivateur le gravissant, ont quelques enjambées, et les voilà, tout-à-coup, au second étage, dans la galerie photographique.

On peut juger de l'émotion des artistes, tout surpris de voir en leur présence ces sujets d'un nouveau genre.

Le premier moment de surprise passé, on rit de la farce et l'on fit descendre les pauvres bêtes, ce qui ne fut pas très facile.

Progress

Ce que c'est que le progrès. Il paraît que la manufacture de chaussures de l'honorable Guillaume Bresse est encore insatiable, malgré ses proportions colossales, pour répondre à tous les besoins. Une nouvelle annexe pour la construction de l'édifice vient d'être ajoutée au vaste édifice.

Sens dessus dessous

Hier, au tournant d'une petite rue qui partent de la rue Garneau, la voiture du boulangier Routhier, de St-Sauveur, a tourné sens dessus dessous, l'un des deux hommes s'est blessé, l'autre est sorti de la voiture sans blessure, mais les deux véhicules ont été chargés, sont allés jeter les débris dans la rue.

Affaire sans pareille

Liquidation d'un stock de nouveautés de \$80,000 au profit des intéressés, chez F. X. Leclerc, rue de la Couronne.

M. H. B. McKinnon, peintre, Mount Albert, dit : "L'été dernier mon organisation devait imprimer de plomb et de ferblant employés pour la peinture. Mon corps était couvert de taches écarlates aussi grandes qu'une pièce de 25 cts, et je pouvais à peine marcher. J'eus une bouteille de la Décoverte Végétale de Northrup et Lyman et je continuai immédiatement à en prendre à fortes doses, et avant qu'une demi-bouteille ne fût dépeinte on ne voyait plus une seule tache, et je me suis jamais mieux senti de la vie."

L'ami des enfants

De plus en plus en vogue. Ce Simp Calment mérite l'attention de toutes les mères de famille. Son emploi a toujours été couronné d'un plein succès.

Encan considérable de riches meubles

MM. Ost, Lemieux sont à préparer un encan considérable de riches meubles, pour mardi 19 juin, à leur salle, 243, rue de la Couronne, St-Jean. L'annonce sera publiée demain.

Décision importante

L'hon. juge Gilla, hier matin, a rendu un jugement dans trente-cinq causes intentées par des journalistes du comté de Richmond contre la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884. Les avocats des demandeurs avaient prouvé dans ces causes, qu'ils avaient été lésés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884.

Les demandeurs répliquèrent qu'ils avaient été lésés, sans autre preuve, que l'opinion de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, en 1884.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

Le juge Gilla a rendu son verdict en faveur des demandeurs, et a condamné la compagnie du chemin de fer du Pacifique à leur payer une somme de \$100,000.

Les demandeurs ont été très satisfaits de la décision du juge Gilla, et ont déclaré qu'ils allaient poursuivre la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour les dommages qu'ils ont subis.

VENTE A L'ENCAN

Par OCT. LEMIEUX & CIE.